

# POOL D'OBSERVATION CITOYENNE DU MALI – POCIM

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2018 AU MALI

*1<sup>er</sup> tour de l'élection Présidentielle – 29 juillet 2018*

## DECLARATION PRELIMINAIRE DU LUNDI 30 JUILLET 2018

**Le Pool d'Observation Citoyenne du Mali (POCIM) a déployé 88 Observateurs à Long Terme (OLT) et 2080 Observatrices/Observateurs à Court Terme (OCT), pour observer le premier tour de l'élection Présidentielle du 29 juillet 2018 au Mali, sur toute l'étendue du territoire national.**

Le POCIM, mis en place par l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance au Mali (OBSERVATOIRE), le Groupe Pivot/ Droit et Citoyenneté de la Femme (GP/DCF), le Conseil National de la Jeunesse du Mali (CNJ) et les Volontaires pour le Mali (VPM) avec l'accompagnement de EISA dans le cadre de son « **Projet de renforcement du rôle de la société civile dans la promotion de la paix, la cohésion sociale et le processus électoral en République du Mali** ». Ce projet bénéficie du financement de l'Union Européenne à travers le contrat de subvention N° ICSP/2018/397421.

Le POCIM a été rejoint par l'Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie (AJCAD-Mali).

Le POCIM a mis en place trois chambres dont les responsabilités et les rôles sont différents mais intégrés dans un dispositif d'alerte, d'analyse et de réponse au monitoring du processus électoral. Il s'agit de la Chambre de décisions (leaders de la société civile), de la Chambre intermédiaire (analystes politique, genre, handicap, électoral et juridique) et de la Chambre technique (la Fondation TUWINDI).

Ce dispositif a été renforcé par les médiatrices et médiateurs du Réseau Citoyen de médiation au Mali, qui bénéficie également de l'accompagnement de EISA.

Les données recueillies par la Chambre technique, analysées par la Chambre intermédiaire, ont permis à la Chambre politique de se faire une opinion sur le déroulement du scrutin et d'intervenir en temps réel auprès du Ministère de l'administration territoriale, du Ministère de la sécurité et de la protection civile, de la Commission Électorale Nationale indépendante et des autres acteurs impliqués pour contribuer à la correction des dysfonctionnements constatés.

Le POCIM dans sa déclaration d'arrivée à la veille du scrutin avait mis l'accent sur certains constats et défis à relever ; et formulé un certain nombre de recommandations pour la bonne tenue du premier tour de l'élection Présidentielle.

## I – CONCLUSIONS PRELIMINAIRES SUR LE SCRUTIN DU 29 JUILLET 2018 -

### Les faits marquants :

#### **Concernant l'ouverture des bureaux de vote**

Dans l'ensemble, les bureaux de vote ont ouvert à l'heure. Quelques cas de retard ont été signalés.

- Dans le Cercle de Douentza et dans le Village de Doum, le Chef de village a exigé la présence des forces de l'ordre pour ouvrir les bureaux de vote. Ce qui a occasionné des incidents qui ont donné lieu au saccage de 11 bureaux et les membres du bureau de vote ont été molestés.
- A Kalaban coura ACI, dans le district de Bamako, au centre de vote St Joseph, dans les bureaux de vote n° 7, 10 et 13, il a été constaté l'absence des assesseurs de l'opposition. Ce qui a abouti à des

disputes. En conséquence, les électeurs ont refusé de voter en exigeant leur présence dans les dits bureaux.

#### **Concernant la disponibilité et le fonctionnement du matériel et des documents électoraux**

- Des cartes d'électeurs non retirées n'ont pas été rendues disponibles dans les bureaux de vote de plusieurs centres du district de Bamako (Communes I, IV, V et VI) et de Kati.

#### **Concernant le personnel et le fonctionnement des bureaux de vote**

- Le personnel était présent dans la majorité des bureaux de vote couverts par le POCIM ;
- A Sirakoro Meguetana et à Magnambougou Projet, certains bureaux n'ont pas procédé à l'affichage de la liste des électeurs.

#### **Concernant les incidents**

- Dans le cercle de Douentza, les 11 BV de Gandamia ont été saccagés, les agents électoraux ont été frappés et les matériels ont été détruits ;
- Dans le village de Fatoma (Cercle et Région de Mopti), les agents électoraux ont été violentés, empêchant ainsi le vote ;
- La non disponibilité et/ou la rétention des cartes d'électeurs empêchant l'exercice du droit de vote par les citoyens ;
- La non-assistance aux personnes en situation de handicap dans certains bureaux de vote à Bamako, Kayes et Koulikoro ;
- Des tentatives d'utilisation de plus de deux procurations par certains mandataires au niveau de certaines localités des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti, Gao et le district de Bamako ;
- Le saccage des matériels électoraux à Youwarou et à Sahou Arassane dans le cercle de Youwarou ;
- La non-teneur du scrutin à :
  - Ouro Antari et à Sa dans le cercle de Youwarou,
  - Derari dans le cercle de Djenné,
  - dans tous les villages de la commune de Diafarabé (sauf diafarabé ville) ;
  - Kikara, Nokara et kéréna dans le cercle de Douentza,
  - Dianké et Koumeira dans le cercle de Niafunké;
  - dans certaines communes du cercle de Goundam.

Des incidents d'autres natures ont été signalés :

- les menaces sur les observateurs du POCIM par des hommes armés dans les localités de Doual et Diardé dans la région de Taoudéni à 15 km de Tombouctou ;
- l'incendie du matériel électoral à Goundaga dans le cercle de Bandiagara ;

Le POCIM a également noté des perturbations sur l'Internet et les réseaux sociaux, affectant la qualité de la communication.

Pour ce premier tour du scrutin de l'élection Présidentielle, les électeurs ne se sont pas beaucoup mobilisés pour accomplir leur devoir civique.

L'affluence n'était pas au rendez-vous dans bon nombre de centres et de bureaux de vote du pays. Les raisons évoquées sont relatives au problème sécuritaire.

A la suite des interventions de la Chambre politique du POCIM, des améliorations et corrections ont été constatées dans le déroulement du scrutin, notamment la disponibilité des cartes d'électeur dans les centres et bureaux de vote et la remise à leurs titulaires, conformément aux dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-048 du 17 octobre 2016 modifiée par la Loi n°2018-014

du 23 avril 2018 portant Loi électorale.

Pour l'ensemble du scrutin, les taux moyens de satisfaction sont de 86% pour les opérations de démarrage, de 83% pour les opérations de déroulement et de 89% pour les opérations de clôture. Le taux participation est estimé à 37%, sur la base des informations obtenues de nos Observatrices et Observateurs.

#### Les motifs de satisfaction :

##### **Le POCIM a constaté :**

- Une présence des forces armées et de sécurité dans plusieurs centres de vote ;
- Un climat apaisé et serein du déroulement des opérations de vote dans plusieurs localités du pays ;
- Le respect du code de bonne conduite par les médias ;
- Une forte présence des missions d'observation électorale, tant nationales qu'internationales ;
- Une couverture appréciable des organes de la presse nationale et internationale qui ont montré un intérêt évident pour ce scrutin.

#### Les dysfonctionnement et insuffisances constatés :

Des dysfonctionnements ont été relevés dans certaines localités du Centre et du Nord du pays, notamment :

- Le saccage des bureaux de vote et des matériels,
- La violence contre les agents électoraux,
- Les menaces par les hommes armés dans certaines localités,
- La non disponibilité des cartes d'électeur non retirées dans certains bureaux de vote.

Le POCIM a constaté que le scrutin s'est déroulé avec des incidents et des attaques dans certaines localités des régions de Ségou notamment le cercle de Niono, de Mopti dans les cercles de Douentza, Koro, Tenenkou & Youwarou et l'arrondissement de Fatoma, de Tombouctou notamment dans les cercles de Goundam, de Gourma Rharous et de Taoudénit.

#### Remerciements :

Le POCIM remercie EISA (l'Institut Électoral pour une Démocratie Durable en Afrique), pour l'accompagnement technique et financier à la mise en œuvre des activités du POCIM.

Le POCIM salue particulièrement la franche collaboration entretenue avec :

- La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- Le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation,
- Les Gouverneurs, Préfets et sous-Préfets,
- Le Ministère de la Sécurité et de la protection civile,
- Les missions diplomatiques et consulaires présentes au Mali,
- Les missions d'observation de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de la CEDEAO, de l'Organisation Internationale de la Francophonie, etc.
- L'ensemble des acteurs qui ont visité le POCIM.

Le POCIM remercie l'ensemble des observatrices et observateurs à court et à long terme qui ont continuellement renseigné la plate-forme technique.

Le POCIM associe à cette reconnaissance l'expertise, l'intégrité et la disponibilité des personnalités et cadres qui composaient les différentes chambres, les experts du Réseau Citoyen de médiation au Mali, ainsi que les Experts de l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ).

Le POCIM remercie l'ensemble des organes de la presse nationale et internationale pour leur professionnalisme qui a prévalu à la couverture du scrutin.

## **II - RECOMMANDATIONS**

### **Le POCIM recommande :**

#### **Au Gouvernement :**

- L'amélioration du cadre organisationnel dans l'éventualité d'un second tour ;
- La poursuite du dialogue politique inclusif et fécond pour la gestion consensuelle des insuffisances constatées lors du déroulement du scrutin ;
- L'animation des cadres de concertation avec les partis politiques et la société civile ;
- La moralisation de la délivrance des procurations aux mandataires ;
- Le renforcement de la capacité des agents électoraux ;
- La diligence dans la centralisation et la proclamation des résultats provisoires ;
- L'intensification des activités de formation, de sensibilisation/éducation électorale pérenne pour une appropriation véritable de la démocratie par les citoyennes et citoyens du Mali.

#### **Aux citoyennes et citoyens du Mali :**

- L'acceptation des résultats du scrutin du premier tour et éventuellement une grande mobilisation en cas de second tour du scrutin présidentiel ;
- La culture de la paix et de la non-violence.

#### **A la Cour Constitutionnelle :**

Une diligence et une motivation de l'Arrêt consacrant la proclamation des résultats du premier tour de l'élection Présidentielle.

#### **Aux Candidats :**

Le recours aux voies légales pour le règlement du contentieux électoral.

#### **Aux Partenaires techniques et financiers**

La synergie d'actions dans le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile malienne, dans l'accomplissement de leurs missions de veille citoyenne, de contrôle et de sensibilisation à l'exercice des droits civiques et politiques au Mali.

Le POCIM va poursuivre sa mission de veille et d'observation citoyenne.

**Enfin, il s'agit, pour tous et chacun, de mettre le Mali au-dessus de tout.**

**Bamako, le 30 Juillet 2018**

Le chef de mission du POCIM : Ibrahima SANGHO